

L'ARVEZAN



Bulletin municipal de **SAINTE MARIE D'ALVEY**



SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2 à 6
Etat-civil 2007	7
Les comptes 2007	8 - 9
Recensement de la population	10
Urbanisme	11 à 13
Regroupement pédagogique	14
Mots croisés	15
2007 en photos	16
Sainte Marie Animation	17-18
Une histoire d'eau dans les années 1970	19
Informations	20 à 23
Le climat de 2007	24
Agenda	25

Résultat des mots croisés

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'heure de passer d'une année à l'autre est arrivée. Chacun de nous tirera à sa façon le bilan de ce qu'elle fut. Elle aura été heureuse et bonne pour les uns, moins bonne pour d'autres et pourtant c'est bien dans nos différences d'apprécier les événements et les choses que nous nous enrichissons et que nous formons une communauté.

En ce début d'année 2008, au nom des conseillers municipaux et en mon nom personnel, je vous adresse des vœux chaleureux de santé, joie, bonheur et prospérité. Pour le conseil municipal, dans quelques semaines, ce sera la fin d'un mandat qui aura duré sept longues années. Je remercie donc chacune et chacun pour sa participation au sein de notre collectivité.

Merci aussi à Denise qui nous accueille au secrétariat avec compétence et bonne humeur. Merci aussi à Michel pour l'entretien de nos espaces verts. Merci aussi à Sainte Marie Animation pour les diverses manifestations proposées tout au long de l'année.

Merci aussi à celles et ceux qui ont participé à la réalisation de ce 20^e numéro de notre bulletin municipal. Et oui, l'Arvezan a vingt ans et il me semble que c'est hier que nous vous proposons le 1^{er} numéro. Sans tirer de bilan sur près de vingt ans au service de la collectivité, je vous assure que c'est avec passion que j'ai vécu cette période et que le temps a passé bien trop vite pour tout faire, mais pour cela, il nous reste l'avenir...

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles installées au chef-lieu et à la Blanchinière. Bienvenue aussi à Lilian, Améline et Nathan et félicitations à leurs parents.

Excellente année à toutes et à tous !

Gaston ARTHAUD-BERTHET

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 14 février 2007

(convocations du 5 février 2007)

Absents : Mme HEARN (excusée) - M. BIBET - GUICHERD

Compte administratif 2006

Le compte administratif 2006 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau, conforme au compte de gestion du trésorier :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		40 066.67	85 108.26		85 108.26	40 066.67
Opérations exercice	63 873.54	122 331.91	56 091.39	138 942.45	119 964.93	261 274.36
TOTAUX	63 873.54	162 398.58	141 199.65	138 942.45	205 073.19	301 341.03
Résultats de clôture		98 525.04	2 257.20			96 267.84
Restes à réaliser			16 800.00	3 200.00	16 800.00	3 200.00
TOTAUX CUMULÉS	63 873.54	162 398.58	157 999.65	142 142.45	221 873.19	304 541.06
Résultats définitifs		98 525.04	15 857.20			82 667.84

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Excédent du virement à la section d'investissement 15 857.20
- Affectation à l'excédent reporté 82 667.84

Contrat agent des services techniques

Le contrat de Michel Thuillier est renouvelé pour un à compter du 1^{er} février 2007.

Réorganisation des services de la DDE

Suite à la départementalisation des routes nationales au 1^{er} janvier 2007, une réorganisation a été nécessaire au sein de la DDE. L'urbanisme a été conservé par l'Etat et une unité territoriale a été créée à Pont de Beauvoisin. En parallèle, devant la progression des demandes d'urbanisme sur le secteur, le département a créé un pôle urbanisme au sein du territoire de développement local avant-pays savoyard pour une aide à l'instruction des demandes simples.

Le Conseil approuve les deux conventions à signer avec l'Etat et avec le département pour l'instruction des demandes d'urbanisme et la mise à disposition gratuite du personnel.

Mini-contrat de développement

Une ébauche des travaux à réaliser dans le cadre du mini-contrat de développement est présentée suite à la rencontre de M. le Maire avec l'architecte du CAUE. Une présentation sera faite au Conseil Municipal par Mme Schwing, architecte, pour un dépôt du dossier au Conseil Général fin mai 2007.

Questions diverses

- Renouvellement du contrat de location de l'appartement mairie et des annexes.
- Travaux à prévoir sur le budget 2007
- Réflexion à engager sur une éventuelle numérotation des maisons
- Questionnement sur la pérennisation de la ligne de marché St Genix/Guiers.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 21 mars 2007

(convocations du 13 mars 2007)

Absents excusés : Mlle SOTTIAUX - M. BIBET

Budget primitif 2007

Le budget primitif 2007 est adopté pour les montants suivants :

- 117 660 € en dépenses de fonctionnement (dont 37 150 € de virement en investissement)
- 196 900 € en recettes de fonctionnement
- 75 500 € en dépenses et recettes d'investissement

Les taux d'imposition restent inchangés :

Taxe d'habitation	: 5.56 %	Foncier non bâti	: 69.30 %
Foncier bâti	: 13.43 %	Taxe professionnelle	: 9.19 %

Pour 2008, une subvention de 40 € sera allouée à une association sportive ou culturelle fréquentée par un enfant de la commune âgé de 6 à 16 ans sur attestation visée de l'association. Une information sera envoyée aux parents concernés avant les inscriptions de septembre 2007

Programme de voirie

La réfection en enrobé de la portion de la voie communale n° 7 allant des Bouchets aux Guicherds sera programmée ce printemps. Une actualisation du devis établi par l'entreprise APPIA Savoie Léman sera demandée. Une subvention au titre du FDEC a été accordée pour ces travaux par le Conseil Général pour un montant de 8 272 €.

Numérotation de voirie

Un contact sera pris avec 2 entreprises susceptibles d'effectuer ce travail (JBSI - Pic Bois) pour une estimation. A l'issue de cette numérotation, un plan détaillé de la commune sera mis en place à côté du panneau d'affichage.

Mini-contrat de développement

Une présentation du dossier sera faite au Conseil Municipal par Mme Schwing, architecte, pour un dépôt du dossier au Conseil Général fin mai 2007 lors d'une réunion à prévoir le mercredi 11 avril.

Questions diverses

- Permanences pour élections présidentielles des 22 avril et 6 mai
- Journée propre reconduite le samedi 14 avril en matinée : une information sera faite auprès de la population
- Historique du Syndicat du Collège de St Genix/Guiers donné à titre d'information.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 11 avril 2007

(convocations du 3 avril 2007)

Absents : Mlle SOTTIAUX - M. BERTHIER - BIBET - GUICHERD (excusé)

Centre d'incendie et de secours de St Genix/Guiers

M. Jérôme Pallu, chef de centre, présente l'équipe et le travail effectué au niveau du centre d'incendie et de secours de St Genix/Guiers. Des visites de secteurs sont prévues à partir du 2^e trimestre 2007 pour renforcer la qualité de la réponse opérationnelle par une meilleure connaissance du secteur et de ses particularités.

Mini-contrat de développement

Mme Schwing, architecte du CAUE, fait part de ses propositions pour le dossier de mini-contrat de développement à déposer au Conseil Général : aménagement de la mairie, de la place, travaux sur l'église et ses abords. Le Conseil souhaite un chiffrage de ce dossier avant toute décision.

Questions diverses

- Participation aux centres de loisirs sans hébergement de 4.50 € par enfant et par jour de fréquentation pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 28 août 2007

(convocations du 16 août 2007)

Absents : Mlle SOTTIAUX (excusée) - M. BIBET - ROLLIN

Exploitation stockage déchets inertes

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier transmis par la Préfecture concernant la demande de la société GAVEND Travaux Publics pour exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Colombet » sur le site de son ancienne carrière. Cette demande est soumise pour avis au Conseil Municipal.

Il rappelle qu'il avait initialement présenté le dossier, avant son envoi en Préfecture, au Conseil qui avait délibéré le 26 mai 2006.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier :

- maintient les termes de la délibération du 26 mai 2006 et souhaite que cette décharge soit réservée aux besoins directs des activités de terrassement et de démolition de l'entreprise GAVEND,
- demande que l'entreprise respecte scrupuleusement les sections de voirie à emprunter et les limitations de vitesse en vigueur,
- demande que l'entreprise réalise (comme stipulé dans la délibération du 26 mai 2006 relative à la demande de prélèvement de matériaux sur le site de la carrière de Colombet) les travaux de reprise de chaussée de la voie communale n° 1 sous maîtrise d'œuvre du Territoire de développement local de Pont de Beauvoisin pour prolonger l'enrobé réalisé par la commune en 1993.

Numérotation maisons

Le devis de l'entreprise Pic Bois est accepté. Une réunion spécifique sera organisée pour la dénomination des voies qui sera soumise ensuite à la population. Un contact sera pris avec le service du cadastre pour un travail en collaboration.

Abri pour matériaux de voirie

Une suite favorable est donnée au devis de la société CBR de Yenne pour la construction d'un abri pour matériaux de voirie à La Blanchinière pour un montant de 11 757 €.

Questions diverses

- Vote de virements de crédits
- Régularisation du contrat de location d'un garage communal au 1/7/2007
- Participation au contrat cantonal jeunesse à hauteur de 3.50 €/habitant pour 2007. Validation du principe de renouvellement du volet « jeunesse » de ce contrat pour une durée de 4 ans.
- Discussion sur une proposition d'éventuel emploi intercommunal.
- Nomination de Denise Vibert, coordonnateur pour le recensement 2008.
- Approbation de la convention de mise à disposition de la DDE dans le domaine des actes relatifs à l'occupation du sol.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 19 octobre 2007

(convocations du 9 octobre 2007)

Absents : Mlle SOTTIAUX - M. BIBET - BORGEY (excusé)

Mini-contrat de développement

Le Conseil confirme la candidature de la commune pour une procédure de mini-contrat de développement suivant dossier établi par le CAUE pour les opérations suivantes à réaliser entre 2008 et 2012 : Rénovation de la mairie - Aménagement place chef-lieu - Restauration de l'église - Aménagement belvédère vers l'église - Numérotation bâtiments / Signalétique - Cimetière / caveau provisoire et ossuaire.

Ce dossier sera déposé au Conseil Général de la Savoie en novembre pour une validation éventuelle en 2008. Il mandate l'ASADAC pour réaliser l'analyse financière de la commune qui devra être jointe au dossier.

Conventions

Suite à la réforme de l'urbanisme au 1^{er} octobre 2007, une nouvelle convention sera signée avec le département pour l'instruction par le territoire de développement local des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme de simple renseignement.

Une convention sera également signée avec la direction départementale de l'Équipement pour une assistance aux communes dans le cadre de l'ATESAT.

PariSolidarité

Cette association a rencontré des problèmes financiers en 2006 suite à la fin des contrats aidés. Les 8 communes concernées s'engageraient sur une aide financière annuelle calculée en fonction du potentiel fiscal, de la population et du nombre de colis distribués l'année précédente sur la commune. Le conseil donne son accord à la signature de la convention.

Questions diverses

- Repas de fin d'année prévu au restaurant de Rochefort le dimanche 9 décembre (organisation conjointe avec la commune de Rochefort)
- Avis favorable au projet d'emploi intercommunal
- Information sur la rencontre avec M. Fauges, représentant de l'ONF sur le secteur
- Prise en charge de l'inscription au congrès des maires pour 2 personnes et des frais de repas à la journée des élus de la foire de Savoie pour 1 personne
- Contact à prendre avec une société de désinfection pour un problème de mouches dans le bâtiment mairie.
- Bulletin municipal

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 14 décembre 2007

(convocations du 30 novembre 2007)

Absents : M. BIBET - GUICHERD

Emploi intercommunal

Des discussions sont en cours avec les communes d'Avressieux, Rochefort et St Maurice de Rotherens pour un projet d'emploi intercommunal d'un agent chargé de l'entretien. Après présentation de l'estimation du coût de ce poste, le Conseil se prononce en faveur de cette création. Une information précise sera donnée après une nouvelle rencontre entre les maires début janvier 2008.

Mini-contrat de développement

Le Conseil Municipal, au vu de l'étude financière réalisée par l'ASADAC sur les capacités financières de la commune et après avoir délibéré :

- valide l'esquisse financière présentée par le Conseil Général de la Savoie pour le financement des opérations prévues au mini-contrat de développement entre 2008 et 2012 et s'engage sur le complément à financer par la commune, soit 32% du montant global des travaux par autofinancement et par recours à l'emprunt.

Subventions

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il avait décidé de favoriser les activités culturelles ou sportives des enfants de 6 à 16 ans domiciliés sur la commune en accordant une aide financière annuelle de 40 € par enfant inscrit auprès d'une structure ou association lui permettant d'exercer une activité. Après information, 9 enfants sont concernés par cette décision pour l'année 2007-2008. Les subventions seront versées aux associations qui ont validé les inscriptions pour un montant de 360 €.

Questions diverses

- Approbation du devis de Paysage Nature Environnement pour l'entretien 2008 du columbarium
- Nomination de Denise Vibert comme agent recenseur
- Dénéigement hiver 2007-2008
- Versement de 1 629.60 € par la Communauté de Communes Val Guiers au titre des fonds de concours pour participation aux travaux de développement du réseau haut-débit sur la commune
- Urbanisme : institution de la déclaration d'autorisation de clôture
- Information ligne de marché
- Lecture du bulletin municipal prévue le 26/12

ETAT-CIVIL 2007

NAISSANCES

- Υ **Lilian GRAGLIETTO**, né le 17 septembre 2007 à CHAMBÉRY, 2^e enfant au foyer de Philippe GRAGLIETTO et Isabelle GALLOU, domiciliés au Chef-Lieu.
- Υ **Améline PHIMEBOUNHEUANG**, née le 1^{er} novembre 2007 à CHAMBÉRY, 3^e enfant au foyer de Soukkasay et Anne PHIMEBOUNHEUANG, domiciliés au Chef-Lieu.
- Υ **Nathan JEANNOT**, né le 21 décembre 2007 à CHAMBÉRY, 4^e enfant au foyer de Sébastien JEANNOT et Mariana TECHER, domiciliés à La Tour.

MARIAGES

Stefan DAMM, domicilié à MUNICH (Allemagne) et **Roisin HEARN**, domiciliée à MUNICH, en résidence à SAINTE MARIE D'ALVEY - La Blanchinière

DÉCÈS

Néant

LES COMPTES 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 70 588.59 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	35 090.31
Eau	290.88
Electricité	3 320.57
Combustibles	591.36
Carburants	0.00
Fournitures d'entretien	58.51
Fournitures de voirie	501.62
Fournitures petit équipement	89.03
Fournitures administratives	1 023.75
Entretien de terrains	1 919.95
Entretien forêt	0.00
Entretien de bâtiments	11 091.95
Entretien voirie et réseaux	2 499.64
Entretien biens mobiliers	194.57
Maintenance	1 015.66
Primes d'assurances	2 744.10
Documentation générale	164.00
Indemnité percepteur	195.70
Honoraires	4 857.80
Annonces et insertions	0.00
Fêtes et cérémonies	828.03
Publications	350.92
Frais d'affranchissement	248.45
Frais de télécommunications	359.46
Indemnité gardiennage église	99.10
Remboursement à la collectivité (baignade - centres aérés - écoles)	1 539.00
Taxes foncières	918.00
Cotisations	188.26
CHARGES DE PERSONNEL	14 904.34
Rémunération personnel	10 331.86
Charges sociales	4 572.48
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 836.30
Indemnités élus + cotisations	12 293.43
Contributions aux organismes de regroupement	2 178.83
Subventions	3 048.96
Reversement aide sociale au département	315.08
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	2 757.64

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : 201 367.56 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	249.65
Vente de bois	0.00
Redevance occupation domaine public EDF	169.65
Redevance R2 Syndicat Electricité	80.00
IMPOTS ET TAXES	66 738.09
Contributions directes	22 044.00
Taxe occupation domaine public France Télécom	253.09
Taxe sur les pylônes électriques	12 600.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	31 841.00
DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS	40 990.69
Dotations de l'Etat	24 677.00
Dotation élus locaux	2 617.00
Fonds départemental et national de taxe professionnelle	11 524.00
Compensation des exonérations	2 002.00
Subventions en annuités du département / forêt	170.69
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	10 721.29
Revenus des immeubles	5 001.30
Produits divers	5 719.99
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	82 667.84

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES : 61 093.10 €

Déficit investissement reporté	2 257.20
Capital des emprunts	12 371.90
Régularisation emprises voirie communale	0.00
Programme de voirie	46 464.00
Construction abri à sel	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : 36 293.60 €

Excédent affecté à l'investissement	15 857.20
Fonds de compensation TVA	11 481.45
Taxe locale d'équipement	249.00
Subvention en annuités du département / forêt	433.95
Subvention département / travaux VC des Bouchets	8 272.00

Excédent global de clôture 2007 105 979.47 €
(chiffre provisoire au 15/12/2007)

RECENSEMENT POPULATION

Toute la population vivant à Sainte Marie d'Alvey sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2008.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants,...).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme **SAINTE MARIE D'ALVEY**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – une par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de 5 ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte. **SAINTE MARIE D'ALVEY** fait partie du groupe de communes recensées en 2008.

A partir du 17 janvier 2008, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur, en l'occurrence, Denise VIBERT, secrétaire de mairie. Elle sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'INSEE avant le 16 février 2008.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut National de la Statistique et des études économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 04 76 32 59 33.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2009.

URBANISME

La réforme des autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007.
Six points essentiels sont à retenir.

→ **Trois permis et une déclaration préalable**

Les onze autorisations et les cinq déclarations existantes sont regroupées en trois permis (permis de démolir - permis de construire - permis d'aménager) et une déclaration préalable. Par ailleurs, les travaux soumis à permis, déclaration préalable ou dispensés de formalité au titre du code de l'urbanisme sont listés de façon exhaustive.

→ **Les délais d'instruction sont garantis**

Les délais d'instruction seront désormais garantis : dès le dépôt de la demande, un délai de base sera indiqué sur le récépissé remis au pétitionnaire (1 mois pour les déclarations, 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir, 3 mois pour les autres permis de construire et les permis d'aménager). Ce délai pourra être prolongé uniquement dans les cas prévus par le code de l'urbanisme pour permettre les consultations des services mais cette prolongation devra être notifiée dans le délai d'un mois suivant le dépôt de la demande. Les pièces obligatoires sont limitativement énumérées. En cas de dossier incomplet, l'autorité compétente disposera d'un délai d'un mois pour réclamer au pétitionnaire les pièces manquantes. Celui-ci devra les fournir dans les 3 mois et le délai d'instruction commencera à courir à compter de leur réception. A défaut, la demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet. Au plus tard, un mois après le dépôt du dossier en mairie, le délai d'instruction sera connu et garanti.

→ **Le contrôle de la fin des travaux**

C'est désormais le bénéficiaire de l'autorisation qui s'engagera sur l'achèvement de la construction et sur le respect de l'autorisation par le biais de la déclaration d'achèvement de travaux. L'autorité compétente dispose ensuite d'un délai de 3 mois à compter du dépôt de celle-ci pour procéder au contrôle sur place (ou 5 mois en cas de récolement obligatoire). Passé ce délai, la conformité sera établie. A la requête du bénéficiaire de l'autorisation, l'autorité compétente délivrera sous quinzaine une attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.

→ **L'affichage sur le terrain est le point de départ pour les délais de recours**

Actuellement, le délai de recours contentieux des tiers commence à courir à compter de la plus tardive des dates d'affichage de la décision, en mairie ou sur le terrain. A compter du 1^{er} octobre, le délai court à compter du premier jour d'une période continue de 2 mois d'affichage sur le terrain de la décision. En outre, à l'expiration du délai d'un an à compter de la réception de la déclaration d'achèvement des travaux, aucune action en vue de l'annulation de la décision ne sera recevable.

→ **Le certificat d'urbanisme sera opposable pendant 18 mois**

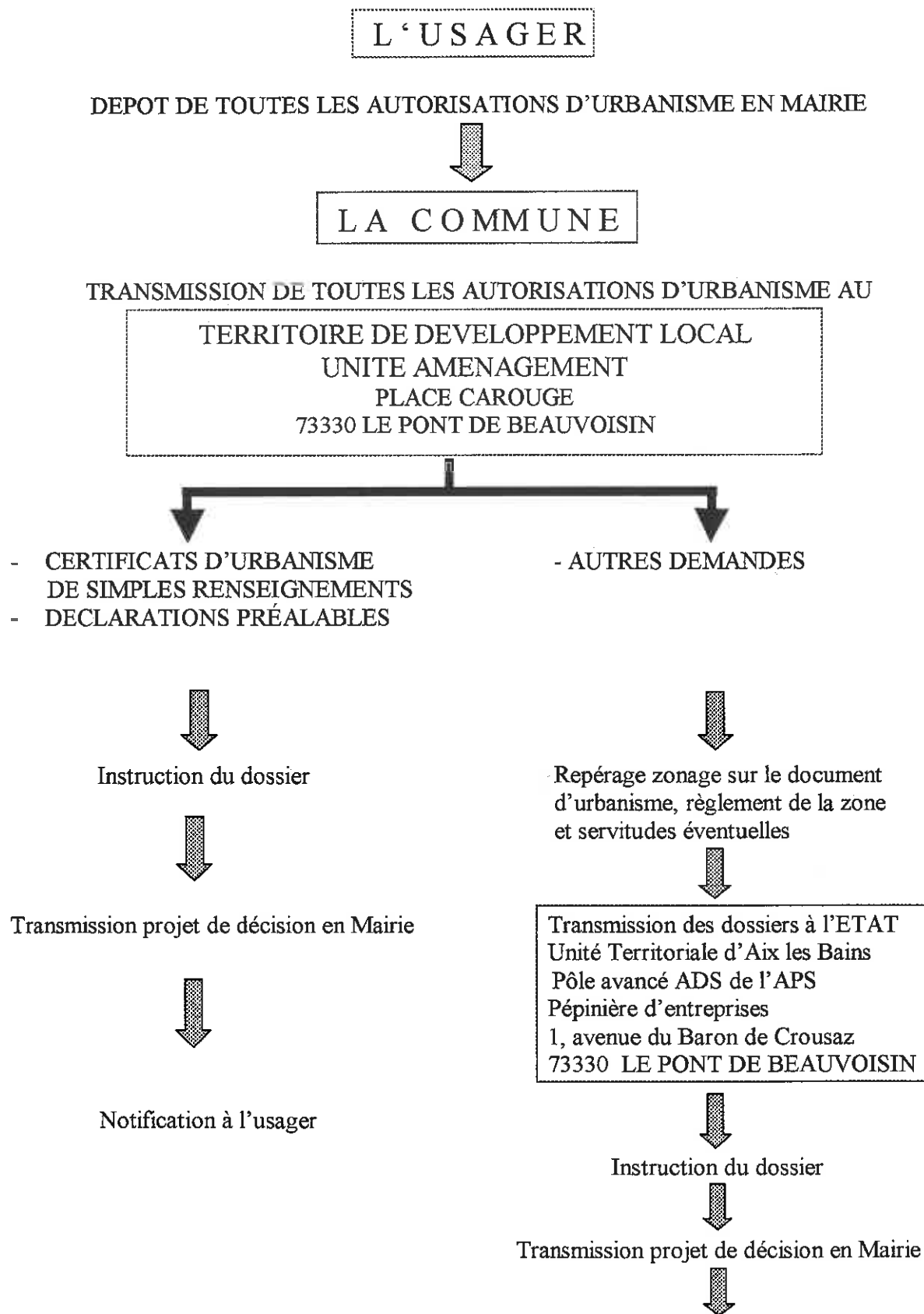
Les deux types de certificats d'urbanisme existants sont maintenus :

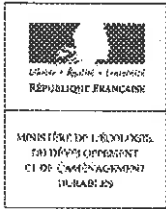
- le certificat de "simple information" qui permet d'interroger l'administration pour connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur un terrain particulier,
- le certificat "opérationnel" qui permet d'interroger l'administration sur la faisabilité d'un projet défini sommairement.

Le certificat d'urbanisme de simple information ne contient plus d'information sur les réseaux. En contrepartie, son instruction est plus rapide puisque ramenée à un mois.

Le certificat d'urbanisme est opposable à l'administration pendant 18 mois, et non plus un an.


Pour les communes ayant conclu une convention d'assistance relative aux autorisations d'occupation du sol avec le Conseil Général de la Savoie, comme Ste Marie d'Alvey, nous vous présentons la procédure de dépôt et d'instruction des autorisations d'urbanisme



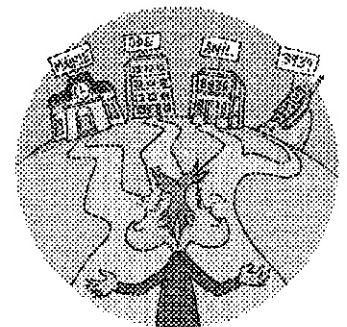



Le permis de construire fait peau neuve...

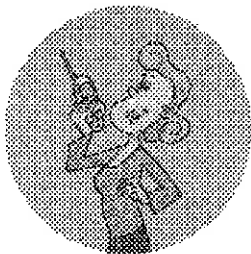
Où trouver les informations pour monter mon dossier ?

 Après de votre mairie et de votre DDE*

*retrouvez leurs coordonnées sur www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr



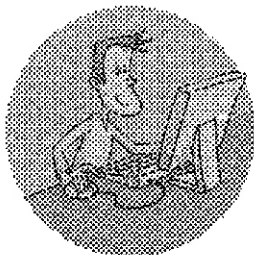
 Par téléphone auprès de «Allô Service Public» (39 39)



Du lundi au vendredi, 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 (0,12 euros/min).

Pour des questions complexes votre appel est transféré aux agents du Centre interministériel de renseignements administratifs (CIRA).

 Sur internet

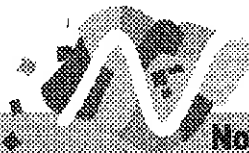


• Sur le site internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables (www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr)

• Sur les sites des DDE

• Sur www.service-public.fr

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.



REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

AVRESSIEUX – ROCHEFORT – STE MARIE D'ALVEY

Depuis de nombreuses années, les trois communes AVRESSIEUX - ROCHEFORT - SAINTE MARIE D'ALVEY fonctionnent en regroupement pédagogique avec un transport assuré 4 fois par jour (encadrement par des accompagnatrices pour les bus d'Avressieux et Rochefort).

Pour l'année 2007-2008, l'ouverture d'une 4^e classe sur le regroupement a entraîné une nouvelle répartition des élèves. L'école maternelle de Rochefort accueille la petite et moyenne section de maternelle, soit 20 enfants. L'école d'Avressieux accueille la grande section de maternelle et toutes les sections de primaire du cours préparatoire au CM 2, soit 59 élèves. L'équipe est constituée de 4 enseignants, 2 assistantes maternelles, 1 secrétaire.

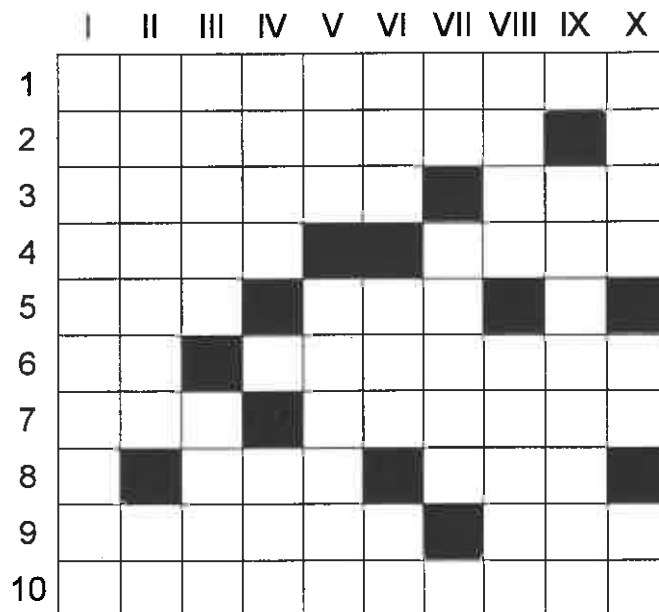
La commune de Ste Marie d'Alvey n'est pas le siège d'une école mais participe financièrement au fonctionnement scolaire en versant une participation annuelle de 122 € par an et par enfant de la commune. Pour l'investissement, les communes se sont regroupées en 2001 en syndicat intercommunal dénommé Syndicat Scolaire des ARS. Le premier gros chantier mené par le syndicat a été l'agrandissement du groupe scolaire d'Avressieux en 2002 qui a permis la création d'une 3^e classe (participation annuelle de Ste Marie d'Alvey de 1120 € aux charges d'emprunt). Le chantier conduit actuellement sous maîtrise d'ouvrage du syndicat est l'extension de l'école de Rochefort qui sera fonctionnelle en février 2008 (participation annuelle de Ste Marie d'Alvey de 985 € aux charges d'emprunt à compter de 2008).

Le syndicat investit également sur le matériel mis à disposition des écoles : photocopieur, informatique, mobilier, équipement sportif...

Deux délégués représentent la commune aux réunions du comité syndical (Chantal Parigot – Brigitte Sottiaux).

Les enfants participent à des activités extra-scolaires : piscine, ski et raquettes, patinoire, sorties par classes en fonction des projets. Le Sou des Ecoles, association très dynamique, apporte un soutien financier important pour ces activités. Il organise chaque année la fête du four à la fin du mois de juin à Ste Marie d'Alvey.

MOTS CROISÉS



- Horizontalement :**
1. Petit écran.
 2. Besoins éprouvés pour échapper à la monotonie.
 3. Sols fertiles – Poème ancien.
 4. Lieu idyllique. Elles apportent la pluie.
 5. Ancien collège. Organisme étranger secret.
 6. Durée de révolution. Il faut mieux que la roue le soit dans la neige.
 7. Entreprise de constructions. Abri.
 8. Le Maghreb d'avant. Morceau de sol retourné !
 9. Débutant. Siège de colombes.
 10. Certaines en attendent d'heureux.

- Verticalement :**
- I. Elle évite des efforts.
 - II. Creusent. Phonétiquement ressemble à un œuf.
 - III. Elles équipent les objets coupants. Il perturbe s'il tombe dans la mare.
 - IV. Les quatre points cardinaux. Terme.
 - V. Il doit se boire avec modération. Bol !
 - VI. Une des cyclades. Trois parmi six. Commandement.
 - VII. Symbole de l'étain. Candide.
 - VIII. Poète français d'origine roumaine. Empereur romain qui devint fou.
 - IX. Evoluant.
 - X. Ne sont plus attendues. Liant. Coutumes à ne pas perdre.

2007 en photos

- Cérémonie du 8 Mai
- Elections présidentielles
- Visite des pompiers sur la commune
 - Repas de Ste Marie Animation
 - Fête des mères
 - Exposition
 - Abri à sel
- Repas du dimanche 9 décembre
- Le hameau de La Blanchinière



SAINTE MARIE ANIMATION

LES ROIS

C'est la manifestation qui ouvre l'année et celle-ci n'a pas failli à la tradition le 7 janvier où nombreux furent ceux qui se régalerent autour des galettes de l'Épiphanie. 2008 couronnera encore, nous l'espérons, de nombreuses têtes arvezanes.

APRÈS-MIDIS

Depuis le 23 janvier et jusqu'à fin avril, nous avons inauguré une nouvelle activité à Sainte Marie. En effet, l'association vous propose tous les 15 jours le mardi après-midi de venir passer un moment à la salle de la Mairie pour vous distraire ou ne rien faire, c'est selon vos envies. En tout cas, le café est servi aux environs de 16 h !!! Depuis le 23 octobre et jusqu'à fin avril 2008, nous avons repris ces après-midis à partir de 14 h 30 à la salle de la Mairie. Nous vous rappelons que cette activité est ouverte à tous les habitants de Ste Marie d'Alvey. Merci

LES BUGNES

Le 18 février, les plats étaient bien garnis de délicieuses bugnes dont la pâte, préparée par Suzanne, est étalée et cuite par les cuisinières de l'association pour le plus grand bonheur des gourmands de Ste Marie.

EXPOSITION

Les 12 et 13 mai, une exposition artisanale fut proposée. Le public a répondu présent à cette invitation et ne fut pas déçu tant la qualité et la beauté des objets présentés étaient un régal pour les yeux !! Sculptures, peinture sur porcelaine, dentelle, vitrail, émaux, objets en papier, vannerie... tous ces passionnés ont animé notre week-end en ce mois de mai en réalisant devant nous de magnifiques œuvres.

VOYAGE

La sortie de cette année nous a conduits à St Claude où non seulement la pipe est reine mais où la taille des diamants et autres pierres précieuses, ainsi que la tournerie sur corne, ont satisfait notre curiosité et enrichi nos connaissances. Au retour, une halte dans une cave permit de renouveler le stock de quelques caves de Ste Marie.

REPAS D'AOÛT

Le 18 août, le repas annuel vous a emmenés en Italie avec le rizotto, le tiramisù, avec un peu d'imagination, vous y étiez... en tout cas, certains d'entre vous ont peut-être fait le voyage, le rêve aidant !!!

CHORALE

Un petit événement a eu lieu en l'église de Ste Marie le 22 septembre, organisé par Ste Marie Animation au profit de l'association Verticale. Deux chorales sont venues donner une représentation : « *Choralibus* » de Pont de Beauvoisin et « *Si l'on chantait* » d'Avressieux. L'église n'était pas pleine, ce qui est dommage, car la qualité des chants rendait admirablement sous les voûtes. La recette de cette soirée, soit 600 € pour Sainte Marie Animation, fut remise à

l'association Verticale par notre président. Jocelyne Michel, qui œuvre pour Verticale, put rajouter 140 € grâce à la tombola dont le gros lot était une très belle aquarelle.

Au-delà du côté financier, cela a permis de créer une animation supplémentaire à Ste Marie d'Alvey et de faire vivre notre très belle église. Beaucoup de spectateurs l'ont en effet découverte et en ont été émerveillés.

SOIREE CHOUCROUTE

Après la potée de l'année dernière, nous avons continué avec une choucroute le 6 octobre pour le repas gratuit des adhérents de Ste Marie Animation. Quel sera le menu de l'an prochain ? De toute façon, autour d'une table, tout le monde est assuré de passer une bonne soirée, alors... à bientôt.

LOTO

Cette année, le loto tombe le même jour que l'armistice mais, peu importe, nous sommes présents. Dès 13 h 30, les fidèles du loto de Ste Marie Animation sont déjà là et, si les joueurs sont moins nombreux que l'année dernière, ils sont tout autant désireux de remporter un maximum de lots. Annaël Lecorre, en remplissant son carton, offrit la corbeille garnie de bonnes choses à sa famille pour Noël. La machine à pain, le 1^{er} lot, fut remportée par Georgette. Le jambon, le magnum de champagne, le radiateur soufflant et le faitout Lagostina furent emportés par les joueurs visiteurs et enfin, le service à vaisselle de 50 pièces fut gagné par Thérèse Cattaud. Pour l'année prochaine, nous vous attendons nombreux.



UNE HISTOIRE D'EAU DANS LES ANNEES 1970

A Sainte Marie d'Alvey, nous avons la chance d'avoir l'eau à volonté, sous pression au robinet et cela depuis 1978. Il n'en a pas été toujours comme cela et ça ne s'est pas fait aussi facilement.

D'abord, il n'y a pas de source en amont qui permette de desservir notre commune par gravité. De ce fait, il a fallu chercher ailleurs. Sous la direction de M. Charvin, ingénieur en chef au génie rural à Chambéry (à l'époque), en concertation avec les communes de Rochefort et Avressieux, nous avons créé un syndicat pour capter une grosse source au bas de Rochefort (source du Paluel) et remonter l'eau par pompage à Urice pour, d'abord, desservir Rochefort et Avressieux, puis une nouvelle station de pompage intermédiaire à Champ Belon pour remonter l'eau aux Chenevières et desservir Sainte Marie d'Alvey.

A l'époque, tous n'étaient pas d'accord pour de tels travaux et de tels investissements, surtout pour monter l'eau à la Crusille et permettre de tout desservir Sainte Marie, ce qui occasionnait une très grosse dépense. Après maintes concertations entre tous les délégués, avec l'appui d'Henri Guicherd, maire d'Avressieux puis conseiller général par la suite, avec Joseph Cusin-Panny, ancien maire de Rochefort, Elie Borgey, ancien maire de Sainte Marie d'Alvey, moi-même ainsi que les délégués des communes, nous avons pris la décision d'accepter le projet. C'est ainsi qu'après trois années de gros travaux, nous avons pu avoir la satisfaction d'être servis convenablement en eau potable.

Aujourd'hui, grâce à tous ces travaux financés en partie par les communes et avec l'aide des subventions du Conseil Général, les habitants de nos trois communes réunies profitent d'une eau potable à volonté mais qu'il ne faut pas gaspiller afin de préserver la ressource et diminuer le montant de la facture...

Maurice BERGEY

INFORMATIONS

EN 2007, L'AMOF est devenue ISACTYS

L'Association Main d'Oeuvre Formation (AMOF) de la Vallée du Guiers était née en 1986 d'une initiative locale intégrant les partenaires du secteur formation de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de Pont de Beauvoisin. Sa vocation essentielle est l'insertion des personnes par l'activité économique.

Les acteurs de l'AMOF ont décidé d'accompagner les évolutions actuelles en dotant le groupe d'une nouvelle identité. Le 16 mars 2007, l'AMOF devient ISACTYS. Ce nouveau nom traduit la synthèse, en condensé, de tout ce qui constitue pour le groupe son histoire, ses valeurs, ses objectifs, ses missions, sa sensibilité.

ISA fait référence aux 3 départements sur lesquels l'association agit : l'Isère, la Savoie, l'Ain.

ACT représente la contraction d'action, d'activité et d'actif.

Le Y marque la confluence du Guiers et celle que constitue l'association, point de convergence entre les personnes et les employeurs.

Les lettres I,S,A,C,T expriment aussi des valeurs traduites au quotidien dans les actions : insertion, solidarité, action collective, travail.

De plus, le C, lettre centrale, est synonyme d'équilibre, c'est une lettre ouverte vers l'avenir et qui redonne ce qu'elle accueille.

La charte graphique conforte le lien que constitue l'association entre l'Isère et la Savoie. Elle affirme la place de la personne au cœur de l'action. Elle fait le lien entre l'histoire de l'association et son avenir.

ISACTYS se définit comme une dynamique au service de l'emploi : 184 000 heures de travail fournies à près de 500 salariés en 2006.

Les domaines d'intervention sont divers :

- services aux entreprises,
- environnement et cadre de vie
- dynamiques territoriales (apport de son expérience, de sa connaissance des personnes et des entreprises, de son savoir-faire au niveau de la création des projets porteurs d'emplois)
- services aux particuliers et aux collectivités
- initiatives solidaires avec missions spécifiques d'accompagnement.

Le groupe ISACTYS assure la coordination au sein de la Maison Emploi et Services qui regroupe les partenaires favorisant l'emploi, la formation et le développement du territoire : ANPE, Mission Locale Jeunes, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, organismes de formation...

Groupe ISACTYS – Maison Emploi et Services
Zone de Clermont – 82 chemin des Pâquerettes
38480 LE PONT DE BEAUVOISIN
Tél 04 76 37 33 13 - Site Internet : www.Isactys.com

OPAH

Dernière année pour profiter des aides financières pour réaliser vos travaux !

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat mise en place par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard et visant à aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux dans leurs logements, arrivera prochainement à son terme (fin septembre 2008).

Pour rappel, les personnes concernées par ces aides sont les propriétaires occupants, les propriétaires louant ou souhaitant louer des logements et les propriétaires de bâtiments (granges, ...) ayant comme objet de les transformer en logements.

Déjà 350 propriétaires occupants et 39 propriétaires de logements locatifs ont d'ores et déjà bénéficié de subventions de l'OPAH, représentant une enveloppe totale de 1,3 millions d'euros.

Soyez les prochains à profiter de ces aides, mais dépêchez-vous ! Il ne vous reste plus qu'un an pour déposer vos dossiers.

Pour vous aider dans vos démarches, obtenir un premier conseil personnalisé, contactez la société URBANIS au **04 79 33 21 49**. Ce service, mis à votre disposition par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, **est entièrement gratuit**.

⇒ *Si les questions concernent votre résidence principale, munissez-vous au préalable de votre dernier avis d'imposition, les subventions étant soumises à des conditions de ressources.*

ASSOCIATION RESA

Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ?

Un réseau de solidarité s'est constitué grâce à un petit groupe d'aidants naturels ayant participé à un groupe de paroles dans le cadre du programme « Bien vieillir en Avant Pays Savoyard ». On appelle « aidant naturel » toute personne accompagnant un proche dépendant.

Une association s'est constituée depuis 2006 pour mettre en avant un réseau de visiteurs bénévoles à domicile et en assurer la formation.

Depuis le printemps 2007, une équipe de visiteurs bénévoles formés intervient au domicile de personnes âgées en demande de présence dans tout l'Avant Pays Savoyard. Ces visiteurs bénévoles ne prennent en aucun cas la place des intervenants professionnels (ADMR ou autres).

Si tout cela résonne en vous ou vous interpelle :

- soit pour une demande de présence
- soit pour rejoindre notre équipe de visiteurs bénévoles

contactez : Marie Jo au 04 76 31 68 92

Monique au 04 79 28 71 88

Une prochaine session de formation aura lieu début 2008. Rejoignez-nous.

PARTAGEZ VOS VACANCES, DEVENEZ FAMILLES D'ACCUEIL !

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant vos vacances, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous :

- Au 04 79 60 54 00
- Mail : sc-chambery@secours-catholique.asso.fr
- Secours Catholique, 297 chemin de la Martinière, 73000 Bassens

A bientôt !

Collecte 2007 pour la Ligue contre le Cancer

La collecte, à Sainte Marie, pour la Ligue a permis de recueillir 783 € au profit de son comité de Savoie. Merci à tous les donateurs pour leur bon accueil et leur générosité..

La ligue a pour principale ressource les dons, legs et collectes réalisées par des bénévoles. Ces produits de la générosité du public lui permettent de lutter contre le cancer :

- en aidant au financement de la Recherche,
- en sensibilisant le public par des interventions en milieu scolaire, en entreprises et en réunions publiques,
- en prenant part à la prévention et au dépistage de la maladie,
- en accompagnant les malades et leurs familles matériellement et psychologiquement.

Malgré des avancées certaines, le chemin est encore long avant de pouvoir guérir tous les malades atteints de cette maladie et les efforts de tous doivent se poursuivre dans la lutte contre ce fléau. Aussi je continuerai à vous solliciter cette année encore.

Michelle Arthaud-Berthet

BIENTÔT UNE MAISON MANDRIN

Qui n'a jamais entendu parler du célèbre contrebandier et de ses campagnes à travers toute la région ?

Bandit au grand cœur pour les uns, malfaiteur pour les autres, celui qui fut arrêté au château de Rochefort en 1755 fait toujours parler de lui...

C'est même au patrimoine de l'Avant-Pays Savoyard qu'appartient aujourd'hui Louis Mandrin !

Une maison thématique consacrée au personnage ouvrira à l'été 2008 à St Genix/Guiers dans les locaux de l'office de tourisme.

Projections, effets sonores, c'est le visiteur qui deviendra contrebandier le temps d'une visite conçue pour être ludique et familiale.

Un espace scénographique guidera en effet les curieux au travers des forêts traversées alors par le célèbre Louis et ses frères d'armes, sur les routes, dans les tavernes que fréquentaient les troupes...

Cette maison ne sera que la première étape d'un projet ambitieux de la Communauté de Communes Val Guiers qui verra aussi la conception d'un grand espace d'accueil, exposition et animation à partir de 2009.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancée de ce projet d'envergure qui permettra de conforter l'identité de notre région.

Nul doute que la complainte trouvera sa place dans ce contexte... peut-être même chantée par Denis Vincent comme le 27 octobre dernier sur France 3 lors de la diffusion du film d'Olivier Pasquet que les habitants du pays avaient pu voir en avant-première quelques jours auparavant à St Genix/Guiers.

En vérité, un Mandrin plus vrai que nature !

LE CLIMAT DE 2007

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations
Janvier	3.09	8.3	115
Février	4.1	10.5	138
Mars	3.8	12.5	107
Avril	10.3	21.9	16
Mai	12.3	21.9	201
Juin	14.5	25.2	175
Juillet	15.3	26.1	148
Août	15.06	24.7	142
Septembre	11.9	20.9	151
Octobre	7.7	15.4	37
Novembre	2.1	7.2	97
Décembre (jusqu'au 17)	2.7	7	124
	Total précipitations		1 451

Une seule chute de neige cette année : le 23/24 janvier. Depuis, on a eu pas mal de pluie sauf exceptionnellement en avril et octobre. En avril, seulement quatre jours sans soleil. En revanche, l'été n'a pas été terrible et les périodes de beau temps étaient rares : du 18 au 25 mai, quelques jours en juin, du 11 au 19 juillet, du 25 au 29 juillet, du 22 au 27 août et les 15 premiers jours de septembre. Octobre était doux au début puis beaucoup plus froid la 2^e quinzaine, fraîcheur qui s'est poursuivie en novembre. Décembre a commencé sous la pluie puis le froid est arrivé vers le 15 avec beaucoup de brouillard et de givre en attendant la période des fêtes.

Mary HEARN

AGENDA

Numéros utiles

MAIRIE

Ouverte le mardi de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Tél / Fax 04 76 32 59 33

E.mail : mairie.marialvey@numeo.fr

GENDARMERIE ST GENIX/GUIERS

Tél 04 76 31 60 17

PERCEPTION - Trésorerie Pont de Beauvoisin

Tél 04 76 37 04 63

POSTE - Place des Tilleuls - St Genix/Guiers

Tél 04 76 31 63 39

EQUIPEMENT - Unité Territoriale Pont de Beauvoisin

Tél 04 76 07 92 85

TERRITOIRE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Tél 04 76 32 90 46

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS

Tél 04 76 37 36 45

(transports scolaires - assainissement...)

SYNDICAT D'EAU DU PALUEL

Tél 04 76 32 59 33 / 04 76 37 05 09

Pour tout problème technique

Tél 04 79 36 02 18

DÉCHETTERIES ouvertes de 9h30 à 12h (sauf lundi) et de 14h30 à 19h (17h 30 en hiver)

Route de Novalaise - ST GENIX/GUIERS

Tél 04 76 31 63 55

Route de Verel de Montbel - DOMESSIN

Tél 04 76 32 84 04

EDF - Accueil clientèle

Tél 08 10 10 91 09

CENTRE DE SECOURS St Genix/Guiers

Tél 04 76 31 61 44

HÔPITAL de Pont de Beauvoisin (Isère)

Tél 04 76 32 64 32

COLLÈGE La Forêt - St Genix/Guiers

Tél 04 76 31 83 13

LYCÉE PRAVAZ - Pont de Beauvoisin

Tél 04 76 37 10 10

ADMR St Genix/Guiers - Personnes âgées

Tél 04 76 31 72 48

ADMR St Béron - Travailleuses familiales

Tél 04 76 31 25 60

Service de soins à domicile (SSIAD)

Tél 04 76 31 64 12

Territoire développement social - St Genix/Guiers

Tél 04 76 31 60 42

Dates des élections

Les élections municipales et cantonales auront lieu le dimanche 9 mars 2008 et le dimanche 16 mars 2008 en cas de 2^e tour.

Architecte consultant

La consultance architecturale est assurée par Pierre LAURENT les 2^e et 4^e mardi du mois à la Communauté de Communes Val Guiers à Belmont-Tramonet. Les rencontres sont principalement destinées aux pétitionnaires, en amont de l'élaboration de leur dossier. Les rendez-vous sont gérés au Territoire de Développement Local au 04 76 32 90 46.

Une charte architecturale et paysagère est à l'étude dans l'avant-pays savoyard. Elle sera destinée à aider à l'élaboration des documents communaux d'urbanisme pour le bâti individuel ou collectif et traitera des questions relatives au cadre de vie. Le syndicat mixte de l'avant-pays savoyard a retenu également le cabinet d'études qui traitera le SCOT (schéma de cohérence territoriale) sur l'ensemble des communes de l'avant-pays savoyard, programme qui se déroulera sur les trois prochaines années.

RÉSULTAT DES MOTS CROISÉS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	T	E	L	E	V	I	S	I	O	N
2	E	V	A	S	I	O	N	S		E
3	L	I	M	O	N	S		O	D	E
4	E	D	E	N			N	U	E	S
5	C	E	S		C	I	A		V	
6	A	N		C	H	A	I	N	E	E
7	B	T	P		A	U	V	E	N	T
8	I		A	F	N		E	R	A	
9	N	O	V	I	C	E		O	N	U
10	E	V	E	N	E	M	E	N	T	S

